

**AR Prefecture**

006-210601316-20220408-D2022\_09-DE  
Reçu le 15/04/2022  
Publié le 15/04/2022

République Française

Département des Alpes Maritimes

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la Commune de SALLAGRIFFON**

Nombre de conseillers en exercice : 7  
présents : 7  
dont représentés : 2  
votants : 6

Séance du 08 avril 2022

Date convocation :  
01<sup>er</sup> /04/2021

Date d'affichage :  
01<sup>er</sup> /04/2021

L'an deux mille vingt-deux, et le 08 avril à 17h000, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire.

Présents : Jean-Jacques BAYONNE, Florence BONNARD, Noël FERRARO, Sébastien JUBEAUX, Jean-Pierre POU

Excusé(s) : Ivan CONSTANT a donné procuration à Florence BONNARD  
Raphaël PETITHOMME a donné procuration à Noël FERRARO

Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-09

Objet :  
*Vote du compte administratif  
exercice 2021- budget  
communal*

Conformément à l'article L-2121-14 du CGCT,

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Florence BONNARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, chargée de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi:

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021		
Libelles	Section Investissement	Section fonctionnement
Dépenses	8 495.00	105 797.09
Recettes	63 404.33	137 172.47
<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>54 909.33</b>	<b>31 375.38</b>
Résultat antérieur reporté	62 881.23	183 342.33

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent le compte administratif présenté.

Votes POUR : 6  
Votes CONTRE : 0  
Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Jean Jacques BAYONNE

